COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20250803

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit août à 20h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Val d'Etangson (Evaillé) en séance publique sous la Présidence de Madame LELONG Françoise.

Date de convocation

20 août 2025

Date d'affichage
20 août 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 42
Présents : 23
Votants : 32

Étaient Présents :

MM. BORDEAU Christian, CHÉRON Michel, DUPIN Christian, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, MERCIER Marc, NICOLAŸ Christophe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, membres titulaires.

Étaient excusés :

M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à M. LEBERT Philippe
M. FLAMENT Dominique donne pouvoir à Mme ROUGET Anne-Marie
Mme GAUTIER Cindy donne pouvoir à M. VADÉ Prosper
Mme GERMAIN Martine donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe
M. GUIBERT Cédric donne pouvoir à M. GUIBERT Aris
M. LEROY Michel donne pouvoir à Mme LELONG Françoise
M. MARTEL Jean-Pierre donne pouvoir à M. LABURTHE-TOLRA Benjamin
M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole
Mme MENU Catherine donne pouvoir à Mme BONNEFOY Béatrice
Mme BESNIER Claire
M. CHABILLANT Jean-Luc
M. FOUCAULT Yves
M. GAUTHIER Renaud
M. JAMOIS Xavier
M. MARIAIS Jean-Pierre
M. MORIN Sébastien
M. PARIS Hubert
M. POTTIER Louis
Mme STERBA Éléonora

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-200072692-20250828-20250803-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/09/2025

Madame RENARD Candy est nommée secrétaire de séance.

OBJET : ACCUEIL ET HABITAT DES GENS DU VOYAGE DE LA SARTHE SCHEMA DEPARTEMENTAL 2026-2031

Monsieur le Président informe l'assemblée que ce schéma a été mis en révision par arrêté du 13 décembre 2024.

Il indique que 7 groupes de travail spécifiques ont été constitués pour dresser le bilan de la mise en œuvre de l'actuel schéma, évaluer les besoins, proposer de nouvelles orientations puis un projet du schéma révisé.

Aussi, ce document doit être soumis à l'avis de l'organe délibérant des communes et EPCI concernés.

Le Président expose le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Sarthe 2026-2031 ainsi que les orientations et actions proposées dans le nouveau schéma.

Les membres du conseil sont invités à se prononcer sur ce projet de schéma révisé.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **EMET un avis favorable au projet de** Schéma Départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage tel que présenté par le Président,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le28 août 2025

La secrétaire de séance,

Candy RENARD

P/Le Président,
La 1ère Vice-Présidente

Françoise LELONG

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS